

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 294

19 avril 2000

**SOMMAIRE**

Actessa S.A., Foetz .....	page 14104	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg	14090
Acuazahara (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	14090	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg .....	14092
Alp Investment S.A.H., Luxembourg .....	14102	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg .....	14092
A & S Holding S.A., Luxembourg .....	14112	Lokil S.A.H., Luxembourg .....	14101
Asian Capital Holdings Fund, Luxembourg .....	14108	Maestro Lux, Sicav, Luxembourg .....	14107
Banesfondo Internacional, Sicav, Luxembourg ...	14095	Mineta S.A.H., Luxembourg .....	14096
Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxbg	14066	Multinational Investment Corporation S.A.H.,	
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg .....	14111	Luxembourg .....	14098
BPV International Balanced Dollar Fund, Sicav,		Net Squad Ventures S.A.H., Luxembourg .....	14070
Luxembourg .....	14103	Octet Europe Holding S.A., Luxembourg .....	14097
BPV International Capital Fund, Sicav, Luxembg	14103	Pan Asia Special Opportunities Fund, Sicav, Lu-	
BPV International Equities Fund, Sicav, Luxembg	14102	xembourg .....	14089
Camberley Holding S.A., Luxembourg .....	14096	Pole Star Holdings S.A., Luxembourg .....	14109
Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette	14110	Poona S.A.H., Luxembourg .....	14100
Cogemo S.A., Luxembourg .....	14093	Portainvest S.A., Luxembourg .....	14104
Cojas S.A., Luxembourg .....	14109	Potomac Engineering S.A., Luxembourg .....	14093
Compagnie Financière de la Moselle S.A., Luxem-		Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg .....	14105
bourg .....	14095	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg .....	14096
Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A.,		RG Lux-O-Rente Fund, Sicav, Luxembourg .....	14094
Foetz .....	14104	Robur International, Sicav, Luxembourg .....	14111
Constanza S.A., Luxembourg .....	14091	Sacec S.A., Luxembourg .....	14098
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg .....	14098	Sefi One Holding S.A., Luxembourg .....	14105
Deya S.A., Luxembourg .....	14094	Selva S.A.H., Luxembourg .....	14099
Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg .....	14094	Société Anonyme Paul Wurth, Luxembourg ...	14091
Dicam World Wide Investment Fund, Sicav, Lu-		SOCOMAF, Société de Conseil en Matière Ferro-	
xembourg .....	14109	viaire S.A., Luxembourg .....	14091
Dodomar Immo S.A., Luxembourg .....	14090	Sohita S.A.H., Luxembourg .....	14075
European Investment, Sicav, Luxembourg .....	14103	Special's, S.à r.l., Remich .....	14088
Folkestone International S.A., Luxembourg .....	14086	S.P.I.E. S.A., Luxembourg .....	14067
Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg .....	14100	Stand by Software International S.A., Strassen ..	14089
Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg .....	14110	St. Quadrat S.A., Grevenmacher .....	14089
Giva S.A., Luxembourg .....	14108	Suminvest S.A., Septfontaines .....	14076, 14077
Gofinco S.A., Luxembourg .....	14099	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg .....	14112
H & A Lux Dac .....	14068	Talma Holding S.A., Luxembourg .....	14105
Helvestate S.A.H., Luxembourg .....	14098	Taxander S.A.H., Luxembourg .....	14097
Hilos S.A.H., Luxembourg .....	14102	Thomson Travel International S.A., Luxembourg	
Holiday International Company S.A., Luxembourg	14095	.....14077, 14081,	14085
Immobra S.A.H., Luxembourg .....	14102	TMF Sicav, Luxembourg .....	14107
International Aviation Fund, S.C.A., Luxembourg	14099	Totta Holding S.A., Luxembourg .....	14107
Italia 94 S.A., Luxembourg .....	14106	Unimet Trading Company, S.à r.l., Luxembourg	14067
JEP Holding S.A., Luxembourg .....	14097	V.H.K. S.A., Strassen .....	14106
Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg .....	14092	Von Ernst Global Portfolio, Sicav, Luxembourg ..	14106
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg .....	14093	Winkler International S.A., Luxembourg .....	14085

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
fondée en 1856.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.307.

R. C. Diekirch B 359.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mars 2000 a renouvelé les mandats d'administrateur de M. François Narmon, de Mme Martine Decamps et de M. André Roelants pour une durée de 6 ans.

La même assemblée a pris acte de ce que le mandat d'administrateur de M. Serge Schimoff, représentant du personnel au Conseil d'administration, est venu à échéance et n'est pas reconduit.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

F. Narmon

*Président du*

*Conseil d'administration*

A. Roelants

*Président du*

*Comité de direction*

*Organes de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.  
(à partir du 28 mars 2000)*

Conseil d'administration:	François Narmon, Président Pierre Richard, Vice-Président André Roelants, Administrateur-délégué Marc Hoffmann, Administrateur-directeur Guy Berscheid, Administrateur Martine Decamps, Administrateur Jean Duschène, Administrateur Fernand Fischer, Administrateur Jean Krier, Administrateur Giesuela Lemal-Baldacchino, Administrateur Rembert von Lowis, Administrateur Luc Onclin, Administrateur Gaston Schwertzer, Administrateur René Steichen, Administrateur Paul Vanzeveren, Administrateur Donny Wagner, Administrateur
Commissaire du Gouvernement:	Etienne Reuter
Réviseur d'entreprises:	PricewaterhouseCoopers
Comité de direction:	André Roelants, Président Marc Hoffmann, Vice-Président François Moes, Membre, Directeur général adjoint Michel Hénaut, Membre, Directeur Jean-Noël Lequeue, Membre, Directeur Frank N. Wagener, Membre, Directeur
Inspecteur général:	Pia Haas, Directeur-adjoint
Direction:	Björn Barbesgaard, Directeur Jean Bodoni, Directeur Americo Bortuzzo, Directeur Mario Guetti, Directeur Jacques de Joux, Directeur Pierre Malevez, Directeur Michel Malpas, Directeur François Pauly, Directeur Joost Rieter, Directeur Claude Schon, Directeur Jean Van der Spek, Directeur Marcel Zimmer, Directeur Romain Arend, Directeur-adjoint Thierry Delroisse, Directeur-adjoint Albert Feilen, Directeur-adjoint Josy Hensen, Directeur-adjoint André Hochweiler, Directeur-adjoint Yves Lahaye, Directeur-adjoint Gilbert Jungen, Directeur-adjoint Chantal Petitjean, Directeur-adjoint André Poorters, Directeur-adjoint Gilles Reiter, Directeur-adjoint Dominique Saussez, Directeur-adjoint Michel Van Schingen, Directeur-adjoint Marc-André Bechet, Sous-directeur

Guy Berscheid, Sous-directeur  
Jean-Marie Bley, Sous-directeur  
Pierre Bock, Sous-directeur  
Pierre Bultez, Sous-directeur  
Georges Calmes, Sous-directeur  
Jean-Luc Cellier, Sous-directeur  
Jos Clees, Sous-directeur  
Olivier de Vergnies, Sous-directeur  
Karl Heinz Dick, Sous-directeur  
Dominique Draux, Sous-directeur  
Robert Faber, Sous-directeur  
Gilbert Feller, Sous-directeur  
Michel Guelenne, Sous-directeur  
Edmond Hansen, Sous-directeur  
Simon Hauxwell, Sous-directeur  
Patricia Henry, Sous-directeur  
Jean-Marie Jaspard, Sous-directeur  
Henri Juda, Sous-directeur  
Jean-Claude Koenig, Sous-directeur  
Daniel Kuffer, Sous-directeur  
Marcel Leyers, Sous-directeur  
Paola Mascolo, Sous-directeur  
Joseph Mertz, Sous-directeur  
Norbert Muller, Sous-directeur  
Henry Munster, Sous-directeur  
Camille Neiseler, Sous-directeur  
Guy Oswald, Sous-directeur  
Johny Pauly, Sous-directeur  
Fernand Reuter, Sous-directeur  
Claude Schettgen, Sous-directeur  
Jean-Henri Spoden, Sous-directeur  
Marcel Verhasselt, Sous-directeur  
Joseph Zangerle, Sous-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19105/000/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

---

**S.P.I.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 55.613.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 juin 1999*

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme  
S.P.I.E. S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08411/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

**UNIMET TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 65.021.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 533, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour UNIMET TRADING COMPANY, S.à r.l.  
CENTRE ARISTOTE  
Signature

(08433/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

**H & A LUX DAC.****SONDERREGLEMENT**

Für den H & A LUX DAC ist das am 26. Juli 1996 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

**Art. 1. Der Fonds**

1. Der Fonds H & A LUX DAC (der «Fonds») besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 111 des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Jeder Anleger ist am Fonds durch Beteiligung an einem Teilfonds beteiligt. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit neue Teilfonds auflegen.

2. Jeder Teilfonds gilt im Verhältnis der Anteilhaber untereinander als eigenständiges Sondervermögen. Die Anteilhaber eines jeweiligen Teilfonds verzichten ausdrücklich auf Ansprüche auf das Nettovermögen anderer Teilfonds oder auf das Gesamtnettofondsvermögen.

Falls nicht anders vereinbart steht das Fondsvermögen insgesamt für alle Verbindlichkeiten der einzelnen Teilfonds gegenüber Dritten ein. Die Verwaltungsgesellschaft wird jedoch dafür Sorge tragen, daß jeder einzelne Teilfonds Verbindlichkeiten grundsätzlich nur gegenüber Vertragsparteien eingeht, die ausdrücklich auf Ansprüche auf das Nettovermögen anderer Teilfonds oder auf das Gesamtnettofondsvermögen verzichten. Dies trifft auch zu auf Anleihen und Verträge, welche über die in Artikel 4 des Verwaltungsreglements beschriebenen Techniken und Instrumente handeln.

3. Die Anteilwertberechnung erfolgt separat für jeden Teilfonds nach den in Artikel 7 des Verwaltungsreglements festgesetzten Regeln.

4. Die im Verwaltungsreglement sowie in diesem Sonderreglement aufgeführten Anlagebeschränkungen sind auf jeden Teilfonds separat anwendbar. Für die Berechnung der Mindestgrenze für das Netto-Fondsvermögen gemäß Artikel 1 Absatz 1 des Verwaltungsreglements sowie für die in Artikel 4 Absatz 6 f) des Verwaltungsreglements aufgeführten Anlagegrenzen ist auf das Fondsvermögen des Fonds insgesamt abzustellen, das sich aus der Addition der Netto-Fondsvermögen der Teilfonds ergibt.

**Art. 2. Anlagepolitik**

1. Das Hauptziel der Anlagepolitik des Fonds besteht in der nachhaltigen Wertsteigerung der eingebrachten Anlage-mittel.

2. Das Fondsvermögen der einzelnen Teilfonds wird dabei nach dem Grundsatz der Risikostreuung angelegt. Die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds umfaßt, entsprechend der detaillierten Beschreibung im Verkaufsprospekt, die Anlage in Wertpapieren internationaler Emittenten und sonstigen zulässigen Vermögenswerten einschließlich flüssiger Mittel. Die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds kann sich insbesondere nach der Region, in welcher sie anlegen, nach den Wertpapieren, welche sie erwerben sollen, nach der Währung, auf welche sie lauten oder nach ihrer Laufzeit unterscheiden.

**Art. 3. Anteile**

1. Anteile werden an den jeweiligen Teilfonds ausgegeben und lauten auf den Inhaber. Sie werden in jeder von der Verwaltungsgesellschaft zu bestimmenden Stückelung ausgegeben. Sofern eine Verbriefung in Globalzertifikaten erfolgt, besteht kein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt. Soweit die Anteile in Buchform durch Übertrag auf Wertpapierdepots ausgegeben werden, kann die Verwaltungsgesellschaft Bruchteilanteile bis zu 0,001 Anteilen ausgeben.

2. Anteile an den Teilfonds sind frei übertragbar.

3. Für jeden Teilfonds werden nur thesaurisierende Anteile («B-Anteile») ausgegeben werden. Alle Anteile sind vom Tage ihrer Ausgabe an in gleicher Weise an Erträgen, Kursgewinnen und am Liquidationserlös ihrer jeweiligen Anteilsklasse berechtigt.

4. Die Zahlung des Ausgabepreises im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen kann sowohl in bar als auch gegen Einbringung von Wertpapieren und anderen Vermögenswerten erfolgen, jedoch unter der Bedingung, daß die einzubringenden Wertpapiere und anderen Vermögenswerte im Einklang mit der Anlagepolitik der jeweiligen Teilfonds stehen.

**Art. 4. Währung, Bewertungstag, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen****Einstellung der Berechnung des Anteilwertes für die Teilfonds**

1. Fondswährung ist die Währung des jeweiligen Teilfonds. Diese findet Erwähnung im Verkaufsprospekt. Soweit in Jahres- und Halbjahresberichten sowie sonstigen Finanzstatistiken aufgrund gesetzlicher Vorschriften oder gemäß den Regelungen des Verwaltungsreglements Auskunft über die Situation des Fondsvermögens des Fonds insgesamt gegeben werden muß, erfolgen diese Angaben in Euro («Referenzwährung») und die Vermögenswerte der jeweiligen Teilfonds werden in die Referenzwährung umgerechnet.

2. Bewertungstag ist jeder Bankgeschäftstag (d.h. jeden Tag an dem die Banken während normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg.

3. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 5% des Anteilwertes. Die Verkaufsprovision wird zugunsten der Vertriebsstellen erhoben. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann die Zeichnung von Anteilen Bedingungen unterwerfen sowie Zeichnungsfristen und Mindestzeichnungsbeträge festlegen. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

4. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

5. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

6. Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von zwei Bankarbeitstagen in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag in der Wahrung des entsprechenden Teilfonds.

7. Der Anteilinhaber kann seine Anteile ganz oder teilweise in Anteile einer anderen Anteilkategorie (sofern vorhanden) ebenso wie in Anteile eines anderen Teilfonds umtauschen. Der Tausch der Anteile erfolgt auf der Grundlage des nachsterrechneten Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen beziehungsweise der betreffenden Teilfonds. Dabei kann eine Umtauschprovision zugunsten der Verwaltungsgesellschaft erhoben werden. Wird eine Umtauschprovision erhoben, so entspricht diese der Differenz zwischen den Verkaufsprovisionen auf die Anteilwerte der betreffenden Teilfonds, hochstens aber 0,5% des Anteilwertes des Teilfonds, in den der Umtausch erfolgen soll. Soweit Anteile an einem Teilfonds in Form von effektiven Stucken verbrieft werden, wird ein sich aus dem Umtausch ergebender Restbetrag an die Anteilinhaber in der Wahrung des Teilfonds, dessen Anteile zururckgegeben werden, ausbezahlt.

8. Fur jeden Teilfonds kann die Anteilwertberechnung unter den Voraussetzungen und entsprechend dem Verfahren des Artikels 8 des Verwaltungsreglements eingestellt werden.

9. In Erganzung zu Artikel 7 des Verwaltungsreglements werden Anteile an Organismen fur gemeinsame Anlagen zu ihrem letzten festgestellten Nettoinventarwert, ggf. unter Berucksichtigung einer Rucknahmegebuhr, bewertet.

#### **Art. 5. Depotbank und Zahlstelle**

Depotbank und Zahlstelle ist HAUCK & AUFHAUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., eine Bank im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 uber den Finanzsektor.

#### **Art. 6. Kosten fur die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermogens**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Fondsvermogen eines Teilfonds ein Entgelt von 1,40% p.a. des Netto-Fondsvermogens des jeweiligen Teilfonds zu erhalten, wobei im Verkaufsprospekt ein Mindestbetrag angegeben werden kann. Das Entgelt ist auf der Basis des Anteilwertes des jeweiligen Teilfonds an jedem Bewertungstag zu berechnen und monatlich nachtraglich auszusahlen.

2. Die Depotbank und Zahlstelle erhalten aus dem Fondsvermogen des jeweiligen Teilfonds:

a. ein Entgelt fur die Tatigkeit als Depotbank und Zahlstelle in Hohe der in Luxemburg ublichen Satze als jahrlich gerechneter Prozentsatz auf das Netto-Fondsvermogen des jeweiligen Teilfonds, das auf der Basis des Anteilwertes des jeweiligen Teilfonds an jedem Bewertungstag berechnet und monatlich nachtraglich ausgezahlt wird, wobei jedoch ein Mindestbetrag als Entgelt festgelegt werden kann.

b. Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulassigen und marktublichen Beauftragung Dritter gema Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements mit der Verwahrung von Vermogenswerten der Teilfonds entstehen.

3. Der Anlageberater erhalt fur alle Teilfonds eine erfolgsabhangige Vergutung (Performance-Fee) zuzuglich evtl. anfallender Mehrwertssteuer. Die Auszahlung der Performance-Fee an den Anlageberater erfolgt, sofern sie geschuldet ist, zum 30. Juni und 31. Dezember des jeweiligen Jahres (der Zahltag). Die Hohe dieser Performance-Fee betragt bis zu 10% des absoluten Wertzuwachses des Nettoinventarwertes pro Anteil der jeweiligen Teilfonds.

Berechnungsgrundlage:

Die Performance-Fee wird nur dann berechnet, wenn die Wertentwicklung des Teilfonds bei mehr als 10% liegt. Basis hierfur bildet der Erstaussgabepreis bzw. der Nettoinventarwert am Halbjahresende (30.06./31.12.), sofern dieser um 10% hoher liegt als der letzte Zahltagswert bzw. als der Erstaussgabepreis. Die Performance-Fee von bis zu 10% wird nur auf den Unterschiedsbetrag gerechnet zwischen der aktuellen Wertentwicklung und den oben genannten 10%.

Beispiel: Bei einer aktuellen Wertentwicklung des Teilfonds von +11% wird die Performance-Fee auf 11% abzuglich 10% = 1% berechnet. Fur diese Vergutung werden taglich Ruckstellungen gebildet und ein Ergebnissaldo ermittelt. Basis fur die Berechnung der Vergutung bildet der Nettoinventarwert pro Anteil am vorangegangenen Zahltag. Fur die Ermittlung der Performance-Fee zum ersten Zahltag gilt der Erstaussgabepreis pro Anteil. Sollte zu den Zahltagen ein negativer Ergebnissaldo vorhanden sein, so erfolgt keine Zahlung einer Performance-Fee an den Anlageberater. Dieser negative Ergebnissaldo wird in einer Nebenrechnung in die neue Rechnungsperiode vorgetragen und mu erst aufgezehrt werden, bevor neue Zahlungen erfolgen. Die Zahlung einer Performance-Fee im darauffolgenden Geschaftsjahr (-halbjahr) erfolgt nur dann, wenn der Nettoinventarwert zum Geschaftsjahresende bzw. -halbjahresende um mehr als 10% uber dem Nettoinventarwert zum letzten Zahltag liegt.

4. Das Vermogen des Fonds haftet insgesamt fur alle vom Fonds zu tragenden Kosten. Jedoch werden diese Kosten den einzelnen Teilfonds gesondert berechnet, soweit sie diese alleine betreffen; im ubrigen werden die Kosten den einzelnen Teilfonds im Verhaltnis ihres Netto-Fondsvermogens anteilig belastet.

#### **Art. 7. Rechnungsjahr**

Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 31. Dezember, erstmals am 31. Dezember 2000.

#### **Art. 8. Dauer des Fonds und der Teilfonds**

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Verwaltungsgesellschaft kann einzelne Teilfonds auf bestimmte Zeit errichten. Dies findet Erwahnung im Verkaufsprospekt.

#### **Art. 9. Auflosung der Teilfonds**

Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit bestehende Teilfonds auflosen, sofern das Netto-Fondsvermogen eines Teilfonds unter einen Betrag fallt, welcher nach dem freien Ermessen der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag fur die Gewahrleistung einer effizienten Verwaltung dieses Teilfonds angesehen wird sowie im Falle einer anderung der wirtschaftlichen und/oder politischen Rahmenbedingungen. Die Auflosung bestehender Teilfonds wird mindestens 30 Tage zuvor entsprechend Artikel 16 des Verwaltungsreglements veroffentlicht.

Nach Auflösung eines Teilfonds wird die Verwaltungsgesellschaft diesen Teilfonds liquidieren. Dabei werden die diesem Teilfonds zuzuordnenden Vermögenswerte veräußert sowie die diesem Teilfonds zuzuordnenden Verbindlichkeiten getilgt. Der Liquidationserlös wird an die Anteilhaber im Verhältnis ihres Anteilbesitzes ausgekehrt. Nach Abschluß der Liquidation eines Teilfonds werden nicht abgeforderte Liquidationserlöse für einen Zeitraum von sechs Monaten bei der Depotbank hinterlegt; danach gilt die in Artikel 12 Absatz 4 Satz 3 des Verwaltungsreglements enthaltene Regelung entsprechend für sämtliche verbleibenden und nicht eingeforderten Beträge.

**Art. 10. Verschmelzung von Teilfonds**

Die Verwaltungsgesellschaft kann gemäß nachfolgender Bedingungen jederzeit beschließen, einen oder mehrere Teilfonds des Fonds in einen anderen Teilfonds desselben Fonds oder in einen Teilfonds eines anderen Fonds einzubringen:

- sofern der Nettovermögenswert eines Teilfonds an einem Bewertungstag unter einen Betrag gefallen ist, welcher nach dem freien Ermessen der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag erscheint, um diesen Teilfonds in wirtschaftlich sinnvoller Weise zu verwalten;

- sofern es wegen einer wesentlichen Änderung im wirtschaftlichen oder politischen Umfeld oder aus Ursachen wirtschaftlicher Rentabilität nicht als wirtschaftlich sinnvoll erscheint, diesen Teilfonds zu verwalten.

Eine solche Einbringung ist nur insofern vollziehbar, als die Anlagepolitik des einzubringenden Teilfonds nicht gegen die Anlagepolitik des aufnehmenden Teilfonds verstößt.

Der Beschluß der Verwaltungsgesellschaft zur Einbringung eines oder mehrerer Teilfonds wird entsprechend den Bestimmungen von Artikel 16 des Verwaltungsreglements veröffentlicht.

Die Anteilhaber des einzubringenden Teilfonds haben während 30 Tagen das Recht, ohne Kosten die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Anteile zum einschlägigen Anteilwert nach dem Verfahren, wie es in Artikel 9 des Verwaltungsreglements beschrieben ist, zu verlangen.

Die Anteile von Anteilhabern, welche die Rücknahme ihrer Anteile nicht verlangt haben, werden auf der Grundlage der Anteilwerte des dem Tag des Inkrafttretens der Einbringung vorangegangenen Bewertungstages, durch Anteile des aufnehmenden Teilfonds ersetzt. Gegebenenfalls werden Bruchanteile ausgegeben.

Luxemburg, den 24. März 2000.

*Die Verwaltungsgesellschaft*  
HAUCK & AUFHÄUSER  
INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.  
Unterschriften

*Die Depotbank*  
HAUCK & AUFHÄUSER  
BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(19193/999/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

**NET SQUAD VENTURES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard Royal.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the tenth day at March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Tortola, British Virgin Islands, Road Town, Pa Box 4:38,

here represented by Mr Graham J. Wilson, barrister, L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

by virtue of a proxy given in Monaco, on March 6th, 2000.

2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Tortola, British Virgin Islands, Road Town, PO Box 438,

here represented by Mr Graham J. Wilson, prenamed,

by virtue of a proxy given in Monaco, on March 6th, 2000.

The aforementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Denomination, Registered Office, Duration, Object, Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a holding company (société anonyme holding) under the name of NET SQUAD VENTURES S.A.H.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding companies, as well as by article 209 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million Euros (1,000,000.- EUR) by the creation and the issue of new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the issue of supplementary shares in connexion with the authorised capital.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

#### **Administration, Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

**Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of the day-to-day management.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed or a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Fiscal Year, General Meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other general meetings may be held in Luxembourg or abroad.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915 on Commercial companies and the Law of July 31, 1929 on Holding companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and one.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, prenamed, three hundred and nineteen shares . . . . .	319
2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

#### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Graham J. Wilson, barrister, L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

b) Ms Máire Gallagher, lawyer, residing in Woippy (France), 11, rue du Goupillon.

c) Mr Sean O'Brien, employee, residing in L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.

2) Has been appointed auditor:

AUDILUX LIMITED, a company having its registered office at 19, Mount Havelock, Douglas, Isle of Man.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand and five.

5) The registered office is fixed at L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu.

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, PO Box 438,

ici représentée par Monsieur Graham J. Wilson, barrister, L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Monaco, le 6 mars 2000.

2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P. O. Box 438,

ici représentée par Monsieur Graham J. Wilson, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Monaco, le 6 mars 2000.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de NET SQUAD VENTURES S.A.H.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

*Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### Administration, Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voix circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de la gestion journalière.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année Sociale, Assemblée Générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille un.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

a) ABRI HOLDINGS LIMITED, prénommée, trois cent dix-neuf actions . . . . .	319
b) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Graham J. Wilson, barrister, L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
  - b) Mademoiselle Maire Gallagher, avocat, demeurant à Woippy (France), 11, rue du Goupillon.
  - c) Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
AUDILUX LIMITED, ayant son siège social au 19, Mount Havelock, Douglas, Isle of Man.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.
- 5) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société et rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. J. Wilson, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 505, fol. 17, case 6. – Reçu 12.900 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

F. Baden.

(17004/200/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2000.

**SOHITA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.995.

L'an deux mille, le quatre janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOHITA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 19.995, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 14 du 19 janvier 1983.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Grandjean, N. Weyrich, N. Henoumont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(08409/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**SUMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8363 Septfontaines, Domaine Parc Leesbach.

R. C. Luxembourg B 58.540.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUMINVEST S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C. Luxembourg section B numéro 58.540, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 570 du 18 octobre 1997, avec un capital social de un million de francs français (1.000.000,- FRF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Weber, avocat, demeurant à Reuland.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echtemacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-8363 Septfontaines, Domaine Parc Leesbach.

2.- Modification afférente de l'aléna 2 de l'article 2 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou repré-sentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à L-8363 Septfontaines, Domaine Parc Leesbach, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième Alinéa.** Le siège social est établi à Septfontaines.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer:

a) Monsieur Charles Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-3768 Tétange, 71, rue de la Fontaine;  
b) Monsieur Edwin Schweizer, administrateur de sociétés, demeurant à CH-8040 Zürich, Badenerstrasse 329 (Suisse);  
comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2003.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Weber, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 1999, vol. 508, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Steffen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2000.

J. Seckler.

(08416/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**SUMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8363 Septfontaines, Domaine Parc Leesbach.

R. C. Luxembourg B 58.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2000.

J. Seckler.

(08417/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.047.

In the year two thousand, on the fourth day of January.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 61.047), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of September 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 14 of January 8th, 1998. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28th of September 1998, published in the Mémorial, Recueil C, number 261 of April 5th, 1999.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Jacques Loesch, director of the Company, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Ms Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of five hundred thousand Pounds Sterling (£ 500,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-nine million one hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,161,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share to two hundred fifty-nine million six hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,661,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share.

2. To resolve that the ordinary shares and the A ordinary shares shall in all respects be equal. To add a corresponding provision to article 5 of the Corporation's articles.

3. To issue five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

To accept the subscription for these five thousand (5,000) A ordinary shares with a share premium of nine thousand eight hundred and eighty-six Pounds Sterling (£ 9,886) per share, without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, by THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, and to accept payment in full for each such new share by a contribution «in specie» consisting of shares representing 100 per cent of the shares issued and outstanding of PORTLAND CAMPING LTD., a company established under the laws of England having its registered office at London.

4. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase and the issue of A ordinary shares to be resolved pursuant to items 1, 2 and 3 of the Agenda.

5. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of five hundred thousand Pounds Sterling (£ 500,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-nine million one hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,161,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610.-) shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share to two hundred fifty-nine million six hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,661,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610.-) ordinary shares and five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share.

*Second resolution*

The general meeting resolves that the ordinary shares and the A ordinary shares shall be in all respects equal.

The general meeting further resolves to reword the second paragraph of article 5 of the Corporation's articles so as to read as follows:

«The ordinary shares and the A ordinary shares are in all respects equal. All the shares will be in registered form.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to issue five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share with a share premium of nine thousand eight hundred and eighty-six Pounds Sterling (£ 9,886.-) per share, without reserving any preferential subscription right in favour of existing shareholders.

These five thousand (5,000) A ordinary shares are entitling to dividends as from today.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg on January 3, 2000, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. the five thousand (5,000) A ordinary shares to be issued, with a share premium of nine thousand eight hundred and eighty-six Pounds Sterling (£ 9,886.-) per share, and to make payment in full for each such new share by a contribution «in specie» consisting of fifty million (50,000,000) one Pound Sterling (£ 1.-) A ordinary shares and three hundred eighty-two thousand five hundred thirty-four (382,534) one Pound Sterling (£ 1.-) ordinary shares, representing 100 per cent of the capital of PORTLAND CAMPING LTD., a company established under the laws of England having its registered office at London.

This contribution in specie is valued at forty-nine million nine hundred and thirty thousand Pounds Sterling (£ 49,930,000.-) being five hundred thousand Pounds Sterling (£ 500,000.-) for the share capital and forty-nine million four hundred and thirty thousand Pounds Sterling (£ 49,430,000.-) for the share premium.

THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., acting through its attorney-in-fact stated that there exist no impediments to the free transferability to THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A. of the above shares of PORTLAND CAMPING LTD.

The person appearing stated that in accordance with articles 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the contribution in kind referred to above has been reported on by SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, in a report dated

January 4th, 2000, signed by Mr Victor Steichen, réviseur d'entreprises, which report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing produced that report, the conclusion of which reads as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the contributed shares being at least equal to the nominal value of the shares issued, augmented with the share premium.»

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment by THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., and to allot the five thousand (5,000) A ordinary shares to the said subscriber THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. as fully paid shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred fifty-nine million six hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,661,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share.

*Estimation of costs*

Insofar as the contribution in kind results in THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A. holding 100% of the shares issued by a company incorporated in the European Community, the Company refers to Article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately estimated at four hundred thousand francs (400,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le quatre janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.047, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 14 du 8 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 261 du 5 avril 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cinq cent mille Livres Sterling (500.000,- £) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf millions cent soixante et un mille Livres Sterling (£ 259.161.000,-) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune à deux cent cinquante-neuf millions six cent soixante et un mille Livres Sterling (259.661.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune.

2. Décision que les actions ordinaires et les actions ordinaires A sont équivalentes. Décision d'ajouter une clause correspondante à l'article 5 des statuts.

3. Emission de cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) par action jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Acceptation de la souscription des cinq mille (5.000) actions ordinaires A émises avec une prime d'émission de neuf mille huit cent quatre-vingt-six Livres Sterling (9.886,- £) par action, sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, par la société THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., une société existant sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale pour chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en actions représentant cent pour cent des actions émises et en circulation de la société PORTLAND CAMPING LTD, une société existant sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social à Londres.

4. Modification de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation de capital et l'émission d'actions ordinaires A décidée conformément aux points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille Livres Sterling (500.000,- £) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf millions cent soixante et un mille Livres Sterling (259.161.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) par action à deux cent cinquante-neuf millions six cent soixante et un mille Livres Sterling (259.661.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de mettre en équivalence les actions ordinaires et les actions ordinaires A et d'ajouter une clause y relative dans l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions ordinaires et les actions ordinaires A sont à tous égards équivalentes. Toutes les actions seront nominatives.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide l'émission de cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) par action, avec une prime d'émission de neuf mille huit cent quatre-vingt-six livres sterling (9.886,- £) par action, sans réserver le droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants.

Ces cinq mille (5.000) actions donnent droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Monsieur Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., une société établie sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 3 janvier 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour compte de ladite société THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. aux cinq mille (5.000) actions ordinaires A, émises avec une prime d'émission de neuf mille huit cent quatre-vingt-six Livres Sterling (9.886,- £) par action et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature consistant en cinquante millions d'actions ordinaires A de une Livre Sterling (1,- £) et trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent trente-quatre (382.534) actions ordinaires de une Livre Sterling (1,- £), représentant cent pour cent du capital de la société PORTLAND CAMPING LTD., une société établie sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social à Londres.

Cet apport en nature est évalué à quarante-neuf millions neuf cent trente mille livres sterling (49.930.000,- £) dont cinq cent mille livres sterling (500.000,- £) pour le capital et quarante-neuf millions quatre cent trente mille livres sterling (49.430.000,- £) pour le poste prime d'émission.

THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., agissant par son mandataire spécial, déclare qu'il n'y a pas d'obstacle au libre transfert des actions de la société PORTLAND CAMPING LTD. à THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A.

Le comparant déclare qu'en concordance avec les articles 26-1 et 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par la SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., réviseur d'entreprises, établie à Luxembourg, daté du 4 janvier 2000 signé par Monsieur Victor Steichen, réviseur d'entreprises, lequel rapport restera annexé au présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement. Le rapport conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués, tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas connaissance de faits ayant pu affecter la valeur des actions apportées qui est au moins égale à la valeur nominale des actions privilégiées émises, augmentée de la prime d'émission.»

En conséquence l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération par THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. et d'attribuer les cinq mille (5.000) actions ordinaires A entièrement libérées au souscripteur THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent cinquante-neuf millions six cent soixante et un mille Livres Sterling (259.661.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune.»

*Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A. de 100% des actions émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre cent mille francs (400.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, T. Dahm, S. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J.-J. Wagner.

(08421/200/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(08422/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.047.

In the year two thousand, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 61.047), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of September 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 14 of January 8th, 1998. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 4th of January 2000, not yet published.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Jacques Loesch, director of the Company, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Ms Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of one hundred and one thousand Pounds Sterling (£ 101,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-nine million six hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,661,000.-), divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share to two hundred fifty-nine million seven hundred sixty-two thousand Pounds Sterling (£ 259,762,000.-), divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and six thousand ten (6,010) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share.

2. To issue one thousand ten (1,010) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

To accept the subscription for these one thousand ten (1,010) A ordinary shares with a share premium of nine thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 9,900.-) per share, without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, by THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg

having its registered office at Luxembourg, and to accept payment in full for each such new share by a contribution «in specie» consisting of shares representing 100 per cent of the capital of RIVIERA HOLIDAYS LTD., a company established under the laws of England having its registered office at Greater London House, Hampstead Road, London, NW17SD.

3. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase to be resolved pursuant to items 1 and 2 of the Agenda.

4. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of one hundred and one thousand Pounds Sterling (£ 101,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-nine million six hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (£ 259,661,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and five thousand (5,000) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share to two hundred fifty-nine million seven hundred sixtytwo thousand Pounds Sterling (£ 259,762,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and six thousand and ten (6,010) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share.

*Second resolution*

The general meeting resolves to issue one thousand and ten (1,010) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share with a share premium of nine thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 9,900.-) per share, without reserving as far as necessary any preferential subscription right in favour of existing shareholders.

These one thousand and ten (1,010) A ordinary shares are entitling to dividends as from today.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg on January 3rd, 2000, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf, of the said THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. the one thousand and ten (1,010) A ordinary shares to be issued, with a share premium of nine thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 9,900.-) per share, and to make payment in full for each such new share by a contribution «in specie» consisting of ten million three hundred and eighty-three thousand five hundred and fifteen (10,383,515) ordinary shares, representing 100 per cent of the capital of RIVIERA HOLIDAYS LTD., a company established under the laws of England having its registered office at Greater House, Hampstead Road, London, NW17SD.

This contribution in specie is valued at ten million one hundred thousand Pounds Sterling (£ 10,100,000.-) being one hundred and one thousand Pounds Sterling (£ 101,000.-) for the share capital and nine million nine hundred ninety-nine thousand Pounds Sterling (£ 9,999,000.-) for the share premium.

THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., acting through its attorney-in-fact stated that there exist no impediments to the free transferability to THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A. of the above shares of RIVIERA HOLIDAYS LTD.

The person appearing stated that in accordance with articles 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the contribution in kind referred to above has been reported on by SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, in a report dated January 7th, 2000, signed by Mr Victor Steichen, réviseur d'entreprises, which report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing produced that report, the conclusion of which reads as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the contributed shares being at least equal to the nominal value of the shares issued, augmented with the share premium.»

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment by THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., and to allot the one thousand and ten (1,010) A ordinary shares to the said subscriber THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. as fully paid shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred fifty-nine million seven hundred sixty-two thousand Pounds Sterling (£ 259,762,000.-) divided into two million five hundred ninety-one thousand six hundred ten (2,591,610) ordinary shares and six thousand ten (6,010) A ordinary shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) per share.»

*Estimation of costs*

Insofar as the contribution in kind results in THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A. holding 100% of the shares issued by a company incorporated in the European Community, the Company refers to Article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately estimated at four hundred thousand francs (400,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le sept janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.047, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 14 du 8 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 janvier 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent et un mille Livres Sterling (101.000,- £) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf millions six cent soixante et une mille Livres Sterling (£ 259.661.000,-) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune à deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixantedeux mille Livres Sterling (259.762.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et six mille dix (6.010) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune.

2. Emission de mille et dix (1.010) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) par action jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Acceptation de la souscription des mille et dix (1.010) actions ordinaires A émises avec une prime d'émission de neuf mille neuf cents Livres Sterling (9.900,- £) par action, sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, par la société THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., une société existant sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale pour chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en actions représentant cent pour cent du capital social de la société RIVIERA HOLDINGS LTD, une société existant sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social à Greater London House, Hampstead Road, London, NW17SD.

3. Modification de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation de capital décidée conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent un mille Livres Sterling (101.000,- £) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf millions six cent soixante et un mille Livres Sterling (259.661.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et cinq mille (5.000) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) par action à deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-deux mille Livres Sterling (259.762.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et six mille dix (6.010) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide l'émission de mille et dix (1.010) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £) par action, avec une prime d'émission de neuf mille neuf cents Livres Sterling (9.900,- £) par action, sans réserver pour autant que de besoin un droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants.

Ces mille et dix (1.010) actions donnent droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Monsieur Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., une société établie sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 3 janvier 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour compte de ladite société THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. aux mille et dix (1.010) actions ordinaires A, émises avec une prime d'émission de neuf mille neuf cents Livres Sterling (9.900,- £) par action et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature consistant en dix millions trois cent quatrevingt-trois mille cinq cent quinze (10.383.515) actions ordinaires représentant cent pour cent du capital social de la société RIVIERA HOLIDAYS LTD., une société établie sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social à Greater London House, Hampstead Road, Lincires, NW17SD.

Cet apport en nature est évalué à dix millions cent mille livres sterling (10.100.000,- £) dont cent un mille Livres sterling (101.000,- £) pour le capital et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Livres sterling (9.999.000,- £) pour le poste prime d'émission.

THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., agissant par son mandataire spécial, déclare qu'il n'y a pas d'obstacle au libre transfert des actions de la société RIVIERA HOLIDAYS LTD. à THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A.

Le comparant déclare qu'en concordance avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par la SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., réviseur d'entreprises, établie à Luxembourg, daté du 7 janvier 2000 signé par Monsieur Victor Steichen, réviseur d'entreprises, lequel rapport restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement. Le rapport conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués, tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas connaissance de faits ayant pu affecter la valeur des actions apportées qui est au moins égale à la valeur nominale des actions émises, augmentée de la prime d'émission.»

En conséquence l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération par THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A. et d'attribuer les mille et dix (1.010) actions ordinaires A entièrement libérées au souscripteur THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixantedeux mille Livres Sterling (259.762.000,- £) divisé en deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix (2.591.610) actions ordinaires et six mille dix (6.010) actions ordinaires A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- £.) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A. de 100% des actions émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit apport.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre cent mille francs (400.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J.-J. Wagner.

(08423/200/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

### **THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(08424/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

### **WINKLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 48.428.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINKLER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 483 du 25 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Bergem,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stephaan Gresse, licencié en sciences de gestion, demeurant à Virton (Belgique).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 10.000.000,-, par l'émission de 8.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.250,- chacune.

Souscription des actions nouvelles et libération en espèces.

b) Modifications statutaires.

c) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 11.250.000,-), par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles de mille deux cent cinquante francs (LUF 1.250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Intervention, Souscription*

Est ensuite intervenue aux présentes:

UNIBOND FINANCE LTD, avec siège social à Londres, ici représentée par Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Bergem,

en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 1999, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle société a déclaré souscrire les huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (LUF 1.250,-) et les libérer intégralement par un versement en espèces d'un montant de dix millions de francs (LUF 10.000.000,-), ce dont la preuve a été apportée au notaire qui le constate expressément, l'autre actionnaire ayant renoncé expressément à son droit préférentiel de souscription.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 - Alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 11.250.000,-), divisé en neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (LUF 1.250,-) chacune, entièrement libérées.»

et dans le texte anglais:

«The subscribed capital of the corporation is fixed at eleven million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 11,250,000.-), represented by nine thousand (9,000) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 1,250.-) each.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 200.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Pletschette, A. Francini, S. Gresse, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 44, case 9. – Reçu 100.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(08444/216/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**FOLKESTONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

2) Maître Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de FOLKESTONE INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille Euros), divisé en 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par étapes, mais au plus tard dans les cinq ans après la publication de cet acte au Mémorial. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue.

**Art. 6.** A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### **Administration- Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

### **Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Me Victor Elvinger: cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	599
2. Me Serge Marx: une action . . . . .	1
Total: six cents actions . . . . .	600

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 60.000,- (soixante mille Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

b) Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

c) Maître Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La durée des mandats est de 6 ans.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 122S, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

*J. Elvinger.*

(08465/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2000.

**SPECIAL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 8, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 48.526.

*Résolution*

A la suite d'une cession de parts sous seing privé, datée du 31 décembre 1999, l'article 5 est modifié et a désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000 LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cinq mille francs luxembourgeois (5.000 LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Madame Alix Knepper-Wagner, commerçante, demeurant à L-9052 Ettelbruck, 4, rue Prince Jean, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Marco Denis Constant Knepper, employé privé, demeurant à L-9052 Ettelbruck, 4, rue Prince Jean, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Lu et approuvé

Lu et approuvé

A. Knepper-Wagner

M.D.C. Knepper

Enregistré à Remich, le 31 janvier 2000, vol. 175, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(08410/598/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

**STAND BY SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.021.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 février 2000.

Signature.

(08412/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

**STAND BY SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.021.

—  
*Extrait sincère et conforme des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire  
et du conseil d'administration du 29 octobre 1999*

Suite aux résolutions de l'assemblée générale du 29 octobre 1999, et conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société décide de poursuivre son activité malgré les pertes subies.

Strassen, le 24 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08413/678/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

**ST. QUADRAT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.  
H. R. Luxembourg B 48.055.

—  
*Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. April 1999*

1. Die Aktionäre kündigen mit sofortiger Wirkung der LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in Luxembourg, als Aufsichtskommissar.

2. Zum Aufsichtskommissar wird ernannt FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, parc d'Activités Syrdall.

Ihr Mandat endet bei der Generalversammlung von 2000.

Grevenmacher, den 2. April 1999.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2000, vol. 167, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(08415/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2000.

---

**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.821.

—  
Shareholders are hereby convened to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of our Company, which will take place at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 27, 2000* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the period ended as at December 31, 1999;
3. Allocation of the results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

(01382/584/23)

The Board of Directors.

---

**JULIUS BAER MULTICOOPERATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 39, allée Scheffer.  
H. R. Luxemburg B 44.963.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTICOOPERATION, SICAV, wird bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg am 9. Mai 2000, 15.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1999
4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionstelle für das Geschäftsjahr 2000
6. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 2. Mai 2000 bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, Fräulein Alexandra Gardenghi, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr +352 47.67.42.28), anzumelden.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, SICAV  
Der Verwaltungsrat.

I (00288/755/27)

---

**ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion du capital social en Euro.
6. Divers.

I (01222/657/17)

---

**DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 34.857.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 mai 2000 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000.
- Divers.

I (01229/560/18)

---

**SOCOMAF, SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 63.174.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 mai 2000 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999
- affectation du résultat
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- ratification de la nomination d'un administrateur par le conseil d'administration du 23 décembre 1999
- ratification de la nomination d'un administrateur par le conseil d'administration du 28 mars 2000
- divers.

I (01295/560/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**CONSTANZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.673.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CONSTANZA S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 9 mai 2000 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (01397/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE ANONYME PAUL WURTH.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires de la SOCIETE ANONYME PAUL WURTH sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 9 mai 2000, à 17.00 heures, au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 1999.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs.
6. Fixation des allocations statutaires.
7. Nominations au Conseil d'Administration.
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant.
9. Divers.

Le Conseil a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 3 mai 2000 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, dans un des établissements ci-après:

- 1) au siège social, 32, rue d'Alsace à Luxembourg;
- 2) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg;
- 3) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg;
- 4) à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 5 mai 2000 au plus tard.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

I (01592/000/32)

*Le Conseil d'Administration.*

**JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 60.225.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV wird bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg, am 9. Mai 2000, 13.00 Uhr, stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates;
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer;
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1999;
4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen;
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2000;
6. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der in der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 2. Mai 2000 bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Bärbel Frey, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352 / 4590-3331), anzumelden.

JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV  
Der Verwaltungsrat

I (01593/584/27)

**JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 32.188.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV wird bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg, am 9. Mai 2000, 14.00 Uhr, stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates;
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer;
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1999;
4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen;
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2000;
6. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der in der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 2. Mai 2000 bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Bärbel Frey, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352 / 4590-3331), anzumelden.

JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV  
Der Verwaltungsrat

I (01594/584/27)

**JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 32.187.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV wird bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg, am 9. Mai 2000, 11.00 Uhr, stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates;

- b) Bericht der Wirtschaftsprüfer;
- 2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999;
- 3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1999;
- 4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen;
- 5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2000;
- 6. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der in der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 2. Mai 2000 bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Bärbel Frey, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352 / 4590-3331), anzumelden.

I (01595/584/27)

JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV  
Der Verwaltungsrat

**JULIUS BAER MULTICASH, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 38.405.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTICASH, SICAV wird bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg, am 9. Mai 2000, 16.00 Uhr, stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates;
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer;
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1999;
4. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2000;
5. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der in der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 2. Mai 2000 bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Bärbel Frey, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352 / 4590-3331), anzumelden.

I (01596/584/26)

JULIUS BAER MULTICASH, SICAV  
Der Verwaltungsrat

**POTOMAC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxemburg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 69.081.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01634/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**COGEMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 56.196.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 mai 2000 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- ratification de la nomination d'un administrateur par le Conseil d'Administration du 2 août 1999
- divers

I (01635/560/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RG LUX-O-RENTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 47.779.

We have the pleasure of inviting you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders, to be held on Thursday *25th May, 2000* at 2.00 p.m. at the registered office of the Company at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and auditor's report for the financial year 1999.
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 1999.
3. Consideration and approval of the profit appropriation.
4. To give discharge to the members of the board of directors.
5. Confirmation, election / re-election of the members of the board of directors and of an auditor until the next Annual General Meeting.
6. Any other business.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform RABO ROBECO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg in writing of their intention not later than 15th May 2000.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken with a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 1999 may be obtained at the registered office of the company, at the office of CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. and at the offices of the ROBECO GROUP and the member banks of RABOBANK NEDERLAND.

I (01637/755/25)

*The Board of Directors.*

---

**DIAMER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 61.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *5 mai 2000* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de francs français en euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

I (01646/005/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DEYA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.285.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *8 mai 2000* à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1999 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
2. Affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
I (01658/755/19) *Le Conseil d'Administration.*

---

**HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 9.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi *11 mai 2000* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan statutaire et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation des résultats.
2. Approbation du bilan consolidé et du compte de pertes et profits consolidés au 31 décembre 1999, et affectation des résultats.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.
5. Désignation du commissaire.
6. Nominations.
7. Pouvoirs à donner au Conseil d'Administration de changer le siège social.
8. Divers.

Afin de pouvoir participer à l'assemblée générale statutaire, les actionnaires devront déposer leurs actions au plus tard huit (8) jours francs avant la date de cette assemblée auprès du siège de la société, 17, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (01718/000/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MOSELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le jeudi *11 mai 2000* à 10.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré l'importance de la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01753/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BANESFONDO INTERNACIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.067.

Notice is hereby given to the Shareholders that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of BANESFONDO INTERNACIONAL, will be held at the head office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *May 9, 2000* at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and Liabilities and of the Statement of Operations as at December 31, 1999; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting of BANESFONDO INTERNACIONAL, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01754/755/23)

*The Board of Directors.*

---

**PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.288.

Les actionnaires de la Sicav PUILAETCO QUALITY FUND sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2000 à 15.00 heures.

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du Conseil d'Administration.
- 2) Rapport du réviseur d'entreprises.
- 3) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
- 4) Décharge à donner aux administrateurs.
- 5) Nomination de Monsieur Olivier de Jamblinne de Meux comme Administrateur pour 5 ans.
- 6) Ratification de la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour les exercices 1999 et 2000.
- 7) Approbation du changement de devise de référence d'EUR en JPY pour le compartiment Puilaetco Quality Fund, Japan Equity.
- 8) Approbation du changement de l'heure de clôture de la réception des souscriptions et remboursements de 12.00 heures à 16.00 heures pour les deux compartiments.
- 9) Approbation du changement de dénomination des deux compartiments comme suit: Puilaetco Quality Fund Global Equity en Puilaetco Quality Global et Puilaetco Quality Fund Japan Equity en Puilaetco Quality Japan.
- 10) Affectation du résultat.
- 11) Divers.

I (01757/000/25)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 19 mai 2000 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1999.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.
3. Décharges aux administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01770/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MINETA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 19 mai 2000 à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1999.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.
3. Décharges aux administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01771/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JEP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 60.464.

The shareholders of JEP HOLDING S.A. are cordially invited to attend the

**POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders to be held on *May 8, 2000* at 11.00 a.m. at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the management's report and the report of the Statutory Auditor for the period from 25 July 1997 (date of incorporation) to 30 September 1998.
2. Presentation and approval of the annual accounts for the period from 25 July 1997 (date of incorporation) to 30 September 1998.
3. Allocation of results.
4. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the period from 25 July 1997 (date of incorporation) to 30 September 1998.
5. Statutory elections.
6. Transfer of the registered office.
7. Miscellaneous.

I (01800/581/21)

*The Board of Directors.*

---

**TAXANDER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *28 avril 2000* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (00281/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.222.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *28 avril 2000* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 1997, 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (00380/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

14098

**SACEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 11.984.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la Société le samedi 29 avril 2000 à 11.00 heures, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et des commissaires sur l'exercice 1999;
2. Adoption des comptes annuels;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

II (00395/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.113.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Nomination d'un administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

II (00451/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.315.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire
4. Nomination d'un administrateur supplémentaire
5. Divers.

II (00452/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HELVESTATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2000 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00499/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SELVA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.328.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 avril 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (00694/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GOFINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOFINCO S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le vendredi 5 mai 2000 à 11.30 heures.

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en GOFINCO HOLDING S.A. et modification afférente du premier paragraphe de l'article premier des statuts.
2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de Francs Luxembourgeois en Euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le nouveau capital de la société s'élevant ainsi à EUR 371.840,29.
3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.159,71 pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,29 à EUR 375.000,- par incorporation d'une partie des réserves disponibles à due concurrence.
4. Souscription de l'augmentation de capital.
5. Instauration pour une période de 5 ans d'un capital autorisé d'un montant de EUR 25.000.000,-.
6. Modifications afférentes de l'article trois des statuts.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (00793/000/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERNATIONAL AVIATION FUND, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 33.190.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le lundi 27 mars 2000 à 13.30 heures n'a pu délibérer valablement, le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint. En conséquence, les actionnaires d'INTERNATIONAL AVIATION FUND sont invités à assister à la

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la Société 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le vendredi 5 mai 2000 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport spécial du Gérant sur la demande de dissolution de la Société.
2. Dissolution et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
4. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN à Luxembourg ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration du gérant INTERNATIONAL AVIATION S.A., leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représenté par les personnes présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

Toute information est disponible sur simple demande auprès de la BBL ou du CREDIT EUROPEEN.

II (01055/755/28)

Le Gérant.

**POONA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.117.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 29 mars 2000 à 11.30 heures n'ayant pas pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 10 mai 2000 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de BEF 7.000.000,- (sept millions de Francs Belges) à BEF 10.000.000,- (dix millions de Francs Belges) par incorporation au capital de BEF 3.000.000,- (trois millions de Francs Belges) qui seront prélevés sur les résultats reportés.
- Les actions représentatives du capital seront réparties en deux catégories (A et B) jouissant des mêmes droits et avantages:
  - \* 700 (sept cents) actions qui correspondront aux 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de BEF 10.000,- (dix mille) souscrites et libérées intégralement en numéraire à la constitution de la société, seront classées dans la catégorie des actions A, et
  - \* 300 (trois cents) actions qui correspondront aux autres actions créées suite à cette augmentation de capital par incorporation partielle des résultats reportés, seront classées dans la catégorie des actions B.
 Ces 300 actions nouvelles de catégorie B seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.
- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs belges en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 au cours de 1,- euro pour 40,3399 BEF, le nouveau capital de la société s'élevant à € 247.893,52.
- Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de € 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante deux centimes) à € 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par incorporation partielle des réserves à concurrence de € 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit centimes) sans création ni émission d'actions nouvelles.
- Annulation des 700 actions existantes de catégorie A d'une valeur nominale de BEF 10.000,- chacune et des 300 autres actions existantes de catégorie B d'une valeur nominale de BEF 10.000,- et création de 1.000 actions libellées en Euro et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées et réparties en deux catégories A et B comme suit:
  - \* 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante) classées dans la catégorie des Actions A, et
  - \* 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante) classées dans la catégorie des actions B.
- Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01071/755/46)

Le Conseil d'Administration.

**FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.153.

Messrs Shareholders of FORTIS JAPAN FONDS S.A. («the Company») are herewith invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Company on Friday April 28, 2000 at 11.00 am. at its registered office, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, for considering and solving up the following matters:

*Agenda:*

1. Management Report of the Board of Directors
2. Report of the Statutory Auditor
3. Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at December 31, 1999
4. Allocation of results
5. Discharge of Directors and Statutory Auditor for the year terminating as at 31 December 1999
6. Ratification of the resignation of Mr David A. Voûte and of Mr Roberto E. Wessels as members of the Board of Directors of the Company.  
Ratification of the appointment of Mr J.A. de Pooter, Executive Director Networks NL of FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING N.V. and of Mr P.R. Stout, Senior Portfolio Manager and Managing Director of FORTIS OBAM N.V. as members of the Board of Directors of the Company.  
The Board of Directors shall consist of the following persons until the Statutory Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts as at December 31, 2000:
  1. FORTIS FUNDS (NEDERLAND) N.V., represented by A.P. Schouws;
  2. J.A. de Pooter, Executive Director Networks NL of FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING N.V.,
  3. P.R. Stout, Senior Portfolio Manager and Managing Director of FORTIS OBAM N.V.;
7. Ratification of the resignation of Mr C.W. van Boetzelaer as Supervisory Director
8. Appointment of Mr F. van den Spiegel as Supervisory Director.  
Until the annual general meeting of shareholders approving the accounts as at December 31, 2000, the Supervisory Directors will be:
  1. Mr P. Stevense, Chairman
  2. Mr S. von Habsburg
  3. Mr F. van den Spiegel
9. The Company KPMG Audit with its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, is proposed as statutory auditor until the Statutory Annual General Meeting of Shareholders of 2000.
10. Miscellaneous.

In order to be able to attend the Annual General Meeting of Shareholders, the holders of bearer shares and persons who derive their meeting rights in another way must deposit their share certificates or other documents evidencing their rights against proof of receipt at the offices of FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, or at the head office of MeesPierson N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam, on or before April 24, 2000.

Holders of registered shares and persons who derive their meeting rights in another way from registered shares must, in order to be able to attend the general meeting and to participate in the votes, notify the Board of Directors at the registered address of the Company in advance in writing of their intention to do so on or before April 24, 2000.

The Company will consider as a shareholder of the Company the person mentioned in a written statement issued by a participant of NECIGEF showing the number of shares held by the person mentioned in the statement until the meeting will have been closed, provided that the declaration will be deposited at the offices of either FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., at 12-16, avenue Monterey L-2163 Luxembourg or of MeesPierson N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam, on or before April 24, 2000.

The agenda of the general meeting as well as the annual report 1999 may be obtained free of charge at the aforementioned offices and at FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT at Archimedeslaan 6, NL-3584 BA Utrecht.

Each share is entitled to one vote and the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Luxembourg, March 21, 2000.

II (01106/251/55)

*The Board of Directors.*

**LOKIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 11.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, le 28 avril 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

I (01168/267/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 34.922.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Conversion du capital social en Euro.
5. Divers.

II (01217/657/16)

---

**IMMOBRA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 36.544.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion du capital social en Euro.
6. Divers.

II (01218/657/17)

---

**HILOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01219/657/15)

---

**BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Friday April 28, 2000 at 12.00 noon local time.

For purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1999.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1999.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.

4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

II (01245/273/23)

*The Board of Directors.*

---

**BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.329.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Friday April 28, 2000 at 11.00 a.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1999.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1999.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

II (01246/273/23)

*The Board of Directors.*

---

**BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.330.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Friday April 28, 2000 at 10.00 a.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1999.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1999.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

II (01247/273/23)

*The Board of Directors.*

---

**EUROPEAN INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.278.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Friday April 28, 2000 at 9.00 a.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1999.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1999.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

II (01248/273/23)

*The Board of Directors.*

---

**PORTAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.607.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PORTAINVEST S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 28 avril 2000 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

II (01249/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ACTESSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Foetz, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

fixée au vendredi 28 avril 2000 à 16.30 heures au siège social à Foetz.

*Ordre du jour:*

- 1° Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 1999;
- 2° Rapport du réviseur d'entreprises;
- 3° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- 4° Décharge à donner aux administrateurs;
- 5° Nominations statutaires;
- 6° Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

II (01264/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Foetz, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 5.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

fixée au vendredi 28 avril 2000 à 17.00 heures au siège social à Foetz.

*Ordre du jour:*

- 1° Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 1999;
- 2° Rapport du réviseur d'entreprises;
- 3° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- 4° Décharge à donner aux administrateurs;
- 5° Nominations statutaires;
- 6° Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

II (01265/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.578.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 28 avril 2000 à 14.30 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion en Euro (Loi du 10 décembre 1998).  
Autorisation au Conseil d'Administration  
\* de convertir en Euros le capital social  
\* au besoin, de procéder à une augmentation de capital  
\* d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions  
\* en conséquence, d'adapter les statuts de la société
6. Divers.

II (01269/008/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SEFI ONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 28 avril 2000 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01270/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TALMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 65.144.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 28 avril 2000 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01271/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.176.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 28 April 2000 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorized Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 1999.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 1999.
4. Election of an additional Director.
5. Re-election of Messrs Beat Ungricht, George Hemmer, Alex Rüst, Nikolaus Demont, Heinrich Speich, André Elvinger, Michael Kalenberg, André Schmit and Serge d'Orazio as Directors for the ensuing year.
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, as Authorized Independent Auditor for the ensuing year.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01290/755/25)

*By order of the Board of Directors.*

---

**V.H.K. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 50.163.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 27 avril 2000 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (01344/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ITALIA 94 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 46.312.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
5. Divers.

II (01351/696/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**MAESTRO LUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.577.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le jeudi 27 avril 2000 à 8.30 heures, au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999;
2. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1999;
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
4. Affectation des résultats de l'exercice;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
6. Renouvellement / remplacement / nomination de mandats d'administrateur;
7. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises;
8. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| au Grand-Duché de Luxembourg: | – FORTIS BANK LUXEMBOURG;      |
| en Belgique:                  | – FORTIS BANQUE,               |
|                               | – Réseau CREDIT A L'INDUSTRIE, |
|                               | – CREDIT AGRICOLE,             |
|                               | – CREDIT PROFESSIONNEL;        |

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (01352/011/31)

---

**TOTTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 34.252.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 1998 et 1999 et affectation des résultats.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II (01372/549/16)

Le conseil d'administration  
Signature

---

**TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.905.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, le 28 avril 2000 à 15.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'accomplissement de sa mission.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.
4. Affectation des résultats et fixation du dividende.
5. Quitus à donner aux Administrateurs.
6. Démission et cooptation d'un nouvel Administrateur.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01373/584/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 43.100.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders of ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND will be held at the Registered Office of the Company on 28 April 2000 at 3.30 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the report of the Board of Directors and the report of the Auditor.
2. Approval of the financial statements for the year ending on 31 December 1999.
3. Allocation of the net result.
4. Ratification of the co-optation of Mr Michel Lusa in replacement of Mr Jean-Luc d'Espine.
5. Retirement of the outgoing Directors and the Auditor from their duties for the year ending on 31 December 1999.
6. Appointment of the Directors and the Auditor of the Fund:
  - \* Appointment of the Directors;
  - \* Appointment of the Auditor.
7. Any other business.

Shareholders are informed that no quorum is required for this Meeting and that the decisions are taken by a simple majority of the shares present or represented.

Each share is entitled to one vote.

Each Shareholder may act at any meeting by Proxy. For this purpose, proxies are available at the Registered Office and will be sent to Shareholders on request.

To be valid, proxies must be duly signed by Shareholders and sent to the Registered Office in order to be received the day preceding the Meeting by 5.00 p.m. at the latest.

Owners of bearer shares who would like to attend this Meeting should deposit their shares at the Registered Office five working days before the Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Audited Annual Report as at 31 December 1999 may apply to the Registered Office of the Company.

*On behalf of the Company*  
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD  
LUXEMBOURG  
Société Anonyme

II (01380/755/36)

**GIVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 12.112.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

II (01387/005/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.325.

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on 28 April 2000 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. To hear:
  - a) the management report of the directors;
  - b) the report of the auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended 31 December 1999.
3. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended 31 December 1999.
4. To elect the directors and the auditor to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory General Meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to take part at the statutory Meeting of 28 April 2000, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Fund or with the following bank: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, Luxembourg.

II (01476/584/23)

*The Board of Directors.*

**COJAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.808.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 2000 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Conversion de la devise du capital de Francs Français en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
6. Divers.

II (01479/005/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**POLE STAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.010.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra de manière extraordinaire le 27 avril 2000 à 18.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1999 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
3. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999;
4. Décision sur la poursuite de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (01506/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A. sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 11.00 heures au siège social de la société, Cimenterie, L-4222 Esch-sur-Alzette, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société.
- 2) Rapport de révision.
- 3) Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 1999.
- 4) Décharge à donner aux Administrateurs.
- 5) Désignation d'un réviseur d'entreprises.
- 6) Nominations statutaires.
- 7) Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'Assemblée auront à se conformer à l'article 13 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la banque ci-après:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000.

*Le Conseil d'Administration*

P. Everard

*Président*

II (01511/000/26)

---

**FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. G-DISTRIFIX).**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.443.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la société se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 28 avril 2000 à 11.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1999;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1999;
6. Nominations statutaires;
7. Questions diverses.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de:

- FORTIS BANK, 12-16, avenue Monterey à Luxembourg,
- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,  
50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg;
- la FORTIS BANQUE,  
3, Montagne du Parc à Bruxelles;
- la BANQUE BELGOLAISE,  
1, Cantersteen à Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01521/755/29)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BLUE DANUBE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.248.

The Board of Directors of the above-mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *April 28, 2000* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor;
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accounts as at December 31, 1999 and allotments of results (i.e.: proposal to distribute dividends in the following sub-funds:
  - Euros 37.50 per share to the shareholders of the Blue Danube Fund Sicav - Diversified Futures
  - Euros 33.00 per share to the shareholders of the Blue Danube Fund Sicav - Star Alpha.The shares will go ex-dividend on April 28, 2000 and the payment will be executed on May 5, 2000;
3. Discharge to give to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on December 31, 1999;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

The annual report as at December 31, 1999 is available for the Shareholders at the registered office of the Company.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the Meeting to pass a valid resolution, and that the resolutions will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented at the Meeting.

In order to participate at the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at least 48 hours before the meeting.

*The Board of Directors.*

The Board of Directors of the above-mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *April 28, 2000* at 11.45 a.m. at the registered office of the Company.

*Agenda:*

1. Modification of the articles 10, 17 and 25 of the Company's articles of association;
2. Cancelling of article 30 and renumbering of the following article;
3. Miscellaneous.

The necessary quorum is Shareholders present in person or by proxy representing 50% or more of the shares at the time being in issue. The resolutions must be carried by a majority of at least two thirds of the votes expressed.

If you do not intend to be present at the Meeting, we would be grateful if you could return the enclosed proxy form duly completed and signed, before April 26, 2000, first by fax (+ 352 47.67.42.28) and then by mail to: CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, Attn: Mrs Alexandra Gardenghi, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

II (01522/755/42)

*The Board of Directors.*

**ROBUR INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 31.868.

The Board of Directors of ROBUR INTERNATIONAL has decided to propose the merger of ROBUR INTERNATIONAL GERMAN EQUITY SUB-FUND with ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB-FUND which is another Sub-Fund of ROBUR INTERNATIONAL, SICAV.

The assets of ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB-FUND are more significant and it is anticipated that the merger of the two Sub-Funds will reduce administrative and management costs for both Sub-Funds.

Therefore, you are convened to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders to be held at the registered office of the Company on *April 27, 2000* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

*Agenda:*

To merge the assets of  
ROBUR INTERNATIONAL GERMAN EQUITY SUB-FUND  
with those of  
ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB-FUND  
following which the shares of  
ROBUR INTERNATIONAL GERMAN EQUITY SUB-FUND

will become shares of  
ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB-FUND.

The exchange ratio will be determined on the basis of the net asset value of both Sub-Funds concerned calculated on the last Valuation Day immediately preceding the effective day of the merger.

No quorum is required for a valid deliberation on the agenda, and a decision in favour of the resolution proposed shall be approved by a simple majority vote of the shares present or represented at the meeting.

II (01525/584/29)

*On behalf of the Board of Directors.*

---

**A & S HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 20.216.

The shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the head office, on 27 April 2000 at 16.00 o'clock.

*Agenda:*

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor as at 30 June 1999.
2. To approve the balance-sheet as at 30 June 1999, and profit and loss statement as at 30 June 1999.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 30 June 1999.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (01564/005/17)

*The Board of Directors.*

---

**SWISS LIFE FUNDS (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 69.186.

Hiermit wird bekannt gegeben, dass die

**JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG**

(«Versammlung») des SWISS LIFE FUNDS (LUX) («Fonds») am oben genannten eingetragenen Sitz des Fonds für den 26. April 2000 um 14.00 Uhr, anberaumt wurde, um folgende Tagesordnungspunkte zu behandeln:

*Tagesordnung:*

1. Managementbericht des Verwaltungsrates für den Abrechnungszeitraum vom 8. April 1999 (Datum der Gründung des Fonds) bis zum 31. Dezember 1999.
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers für den Abrechnungszeitraum vom 8. April 1999 (Datum der Gründung des Fonds) bis zum 31. Dezember 1999.
3. Genehmigung der Bilanz für den Abrechnungszeitraum vom 8. April 1999 (Datum der Gründung des Fonds) bis zum 31. Dezember 1999.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder hinsichtlich der Wahrnehmung ihrer Mandate.
6. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
7. Neuwahl des Wirtschaftsprüfers.
8. Verschiedenes.

*Abstimmung*

Beschlüsse zur Tagesordnung der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit der Stimmenmehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

*Abstimmungsarrangements*

Um an der Versammlung teilnehmen zu können, müssen Inhaber von Inhaberaktien ihre Aktien vor dem 18. April 2000 am eingetragenen Sitz des Fonds oder am Sitz des Repräsentanten hinterlegen, wo Vollmachtsformulare erhältlich sind.

Aktionäre, die nicht an der Versammlung teilnehmen können, haben die Möglichkeit, ihr Stimmrecht durch Vertreter ausüben zu lassen, indem sie das Vollmachtsformular bis spätestens 20. April 2000, 17.00 Uhr zum eingetragenen Sitz des Fonds zurücksenden.

II (01609/755/34)

*Im Auftrag des Vorstandes.*